

COMMISSION DE STATISTIQUE

et

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

**RAPPORT  
SUR LA QUARANTE-SIXIEME  
REUNION PLENIERE**

(Paris, 18-20 mai 1998)



NATIONS UNIES  
1998

COMMISSION DE STATISTIQUE

et

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

**RAPPORT  
SUR LA QUARANTE-SIXIEME  
REUNION PLENIERE**

(Paris, 18-20 mai 1998)



NATIONS UNIES  
1998

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>
<b>I. INTRODUCTION . . . . .</b>	1 - 8
<b>II. INCIDENCES DES REUNIONS DES ORGANES DONT RELEVE</b>	
<b>LA CONFERENCE . . . . .</b>	9 - 17
A. Réunion de février 1998 du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique de l'ONU . . . . .	9 - 11
B. Session d'avril 1998 de la Commission économique pour l'Europe . . . . .	12 - 17
<b>III. PRESENTATION INTEGREE ET COORDINATION DES TRAVAUX</b>	
<b>STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA REGION DE LA CEE . .</b>	18 - 75
a) Introduction . . . . .	18 - 19
b) Statistiques et indicateurs financiers à la lumière de la crise économique en Asie et l'importance croissante de l'information statistique pour la stabilité financière des pays . . . . .	20 - 26
c) Pays en transition dans la région de la CEE . . . .	27 - 32
d) Préparatifs de la série de recensements de la population et des habitations de l'an 2000 . . . .	33 - 40
e) Statistiques sur l'éducation et la formation . . .	41 - 42
f) Autres éléments de programme compris dans la présentation intégrée . . . . .	43 - 72
i) Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique . .	43 - 46
ii) Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes . . . .	47 - 52
iii) Activité de programme 3 : Statistiques économiques . . . . .	53 - 60
iv) Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques . . . . .	61 - 67
v) Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement . . . . .	68 - 69
vi) Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat . . . . .	70 - 72
g) Programme de travail de la Conférence approuvé pour 1998/99 et 1999/2000 . . . . .	73
h) Classement par ordre de priorité des activités inscrites au programme de travail de la Conférence	74 - 75

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
IV. COLLECTE DE DONNEES REALISEE CONJOINTEMENT PAR LA CEE, EUROSTAT, L'OCDE ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES . . . . .	76
V. RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE STATISTIQUE ET LES GOUVERNEMENTS . . . . .	77 - 103
VI. QUESTIONS DIVERSES . . . . .	104
VII. ADOPTION DU RAPPORT . . . . .	105
ANNEXE I PRESENTATION INTEGREE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIERE DE STATISTIQUE DANS LA REGION DE LA CEE, 1998/99 ET 1999/2000	
ANNEXE II LISTE DES PRIORITES DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS POUR 1998/99 ET 1999/2000	
ANNEXE III CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS POUR 1998/99 ET 1999/2000	

Table de référence à l'intention de la Commission  
économique pour l'Europe (CEE)

**EXECUTION DE LA DECISION I (48) DE LA COMMISSION**

Points à examiner aux sessions des organes subsidiaires principaux (OSP)  
et figurant dans leurs rapports à la Commission

Table de référence à l'intention de la Commission

	<u>Paragraphes</u>
i) Projets de décision et/ou de recommandation soumis pour adoption éventuelle par la Commission à sa prochaine session	Néant
ii) Exécution des décisions adoptées par la Commission, notamment application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale (apports aux programmes mondiaux et à la coopération interrégionale)	12, 15 et 16 74 et 75 67
iii) Amendements aux mandats des OSP, soumis pour examen et éventuellement adoption par la Commission	Néant
iv) Programme de travail	
- Exécution du programme de travail, y compris	43,47,53,61,68,70
- les difficultés rencontrées	-
- les propositions visant à rationaliser les activités, améliorer l'efficacité, et aider les économies en transition	7,76,104 13 et 14,32
- Renseignements sur les ressources; et	104 (et annexe I du document CES/1998/34)
- propositions visant à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles	-
- Programme de travail et calendrier des réunions de l'année ou des années à venir	73, et annexes I et III (voir également CES/1998/34 et Add.1 à 6)
v) Coopération	
- Coopération avec les autres organes subsidiaires de la CEE s'occupant de domaines d'activité différents mais apparentés et propositions visant à l'améliorer	(voir CES/1998/34 et Add.1 à 6)
- Coopération avec les autres organisations et institutions compétentes et propositions visant à l'améliorer	13 et 14,17,49, 76 (et CES/1998/34 et Add.1 à 6)

## I. INTRODUCTION

### Participation

1. La Conférence des statisticiens européens a tenu sa quarante-sixième réunion plénière à Paris, sur l'invitation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Y ont assisté des représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turkménistan, Turquie et Ukraine.
2. Des représentants de la Commission européenne (Eurostat) ont assisté à la réunion.
3. Les pays ci-après étaient représentés en vertu de l'article 11 du mandat de la CEE : Afrique du Sud, Japon, Mexique, Mongolie et République de Corée.
4. L'unité administrative et les commissions régionales de l'ONU mentionnées ci-après étaient représentées : Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Division de statistique de l'ONU), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales suivantes étaient également représentées : Banque des règlements internationaux (BRI), Fonds monétaire international (FMI), Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI STAT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); OCDE; et Association européenne de libre-échange (AELE).
5. L'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social indiquée ci-après était elle aussi représentée : Institut international de statistique (IIS).
6. M. P. Garonna (Italie) a présidé la réunion. MM. A. Abrahamse (Pays-Bas), S. Longva (Norvège), D. Murphy (Irlande), E. Outrata (République tchèque) et R. Veetousme (Estonie) ont assumé les fonctions de vice-présidents.

### Ordre du jour et procédure

7. L'ordre du jour provisoire (ECE/CES/53) a été adopté. La Conférence a rappelé les règles de procédure destinées à améliorer l'efficacité des réunions plénières (CES/821), qu'elle avait adoptées à sa réunion plénière de 1994.

### Déclarations liminaires

8. MM. Y. Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, L. Kincannon, Directeur de la Direction des statistiques de l'OCDE, parlant au nom du Secrétaire général de l'OCDE, et P. Garonna, Président de la Conférence, ont fait des déclarations liminaires.

## II. INCIDENCES DES REUNIONS DES ORGANES DONT RELEVE LA CONFERENCE

### A. Réunion de février 1998 du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique de l'ONU

Documentation : CES/1998/16

9. La Conférence a confirmé qu'elle souscrivait à la conclusion du Groupe de travail de la Commission de statistique de l'ONU, dont le texte est reproduit ci-après :

#### PERSPECTIVES POUR LA SERIE DE RECENSEMENTS DE L'AN 2000 DANS LES PAYS LES PLUS DEMUNIS

Le Groupe de travail a exprimé sa profonde inquiétude devant les perspectives concernant la série de recensements de la population de l'an 2000 dans de nombreux pays. Tout en reconnaissant les efforts déjà consentis par les gouvernements et les organismes internationaux, le Groupe de travail a conclu qu'une priorité insuffisante était accordée aux recensements de la population à ce stade crucial de leur préparation.

De nombreux pays, y compris beaucoup d'Etats nouvellement indépendants, ont connu de très importants flux migratoires internes et externes et ont enregistré de très grands changements dans la fécondité et dans la mortalité. Dans la plupart de ces pays, les conditions économiques et sociales sont telles que le risque de ne pas procéder aux recensements est grand, même si ces pays en ont le plus grand besoin.

Les données de recensement à jour sont nécessaires aux gouvernements et autres instances qui ont à prendre des décisions concernant une foule de grandes orientations, mais le recensement de la population est l'opération la plus vaste et la plus coûteuse que les services nationaux de statistique aient jamais à engager, et il ne peut être effectué sans l'attribution de ressources supplémentaires importantes pendant plusieurs années.

Le Groupe de travail engage donc les gouvernements et les organismes internationaux à accorder une haute priorité au prochain recensement de la population, en particulier dans les pays qui ont connu les plus grands changements de population et où le besoin d'un tel recensement est donc le plus urgent.

10. La Conférence a également appelé l'attention sur les responsabilités importantes qui incombent aux gouvernements nationaux à cet égard. Elle a considéré en particulier que les recensements de la population étaient absolument indispensables pour l'élaboration des politiques et que c'était aux gouvernements nationaux qu'il incombait au premier chef de les entreprendre et de les financer. Toute assistance de donateurs extérieurs ne pouvait que venir en complément du financement qui devait être assuré pour l'essentiel par les gouvernements eux-mêmes.

11. La Conférence a également pris note des discussions qui s'étaient déroulées lors de la réunion du Groupe de travail sur les indicateurs et l'ensemble minimal de données sociales nationales. Elle a conclu qu'il fallait poursuivre les travaux en ce qui concerne les indicateurs et, en particulier, l'ensemble minimal de données sociales nationales qui avaient été approuvé par la Commission de statistique et examiné par le Groupe de travail. La Conférence a reconnu que bien que la plupart des indicateurs soient largement applicables, certains d'entre eux devaient être adaptés aux conditions et besoins d'information régionaux.

**B. Session d'avril 1998 de la Commission économique pour l'Europe**

Documentation : CES/1998/15

12. La Conférence a noté que ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement cadraient déjà en grande partie avec les pratiques recommandées par la Commission lors de sa session ainsi que dans sa décision A (53).

13. La Conférence a remercié Eurostat d'avoir facilité la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la CEI à sa réunion plénière annuelle ainsi qu'à certaines autres réunions prioritaires inscrites à son programme de travail, en permettant aux représentants des services de statistique de ces pays de recourir aux fonds PHARE et TACIS de la Commission européenne pour financer leur participation à ces réunions.

14. La Conférence s'est félicitée de l'appui technique apporté par la Division de statistique de la CEE à Eurostat pour l'aider à exécuter son projet MEDSTAT sur les statistiques des migrations.

15. La Conférence a prié son Bureau d'examiner de plus près, à sa réunion d'automne 1998, la méthode qu'il lui avait recommandé d'adopter pour classer par ordre de priorité les éléments de son programme de travail (voir CES/1998/9), compte tenu des recommandations figurant à la fois dans le Plan d'action et dans la décision prise par la Commission à ce sujet à sa session d'avril 1998, en particulier celles reproduites aux alinéas d) et e) du paragraphe 6 du document CES/1998/15.

16. La Conférence a demandé qu'en 1998/99 le secrétariat de la Division de statistique procède, en son nom et en accord avec le Bureau de la Conférence, à un examen de trois publications périodiques (Trends in Europe and North America, Statistical Journal of the UN/ECE et World Industrial Robots) afin de déterminer s'il convenait ou non de maintenir ces publications, et de communiquer les résultats de cet examen au Bureau du Secrétaire exécutif de la CEE afin qu'il les communique au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU.

17. La Conférence a constaté que la Division de statistique de la CEE collaborait déjà étroitement et agissait en partenariat avec Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales pour exécuter le programme de travail de la Conférence et également, dans une large mesure, pour aider les secrétariats à recueillir des statistiques auprès des pays membres de la CEE. La question de la collecte commune de données a également été traitée au titre du point 4 de l'ordre du jour (voir la section IV de ce rapport).



### III. PRESENTATION INTEGREE ET COORDINATION DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DANS LA REGION DE LA CEE

Documentation : CES/1998/10 et Add.1 à 7; CES/1998/11 et Add.1 et 2; CES/1998/12, 13 et 14

#### a) Introduction

18. La Conférence a décidé de procéder à l'examen de la présentation intégrée en suivant la méthode proposée par le Bureau, à savoir étudier quatre questions plus en détail et examiner la quarantaine d'autres éléments de programmes plus rapidement sur la base des recommandations détaillées formulées par le Bureau.

19. Les quatre questions soumises à un examen plus approfondi étaient les suivantes : a) statistiques et indicateurs financiers à la lumière de la crise économique en Asie et l'importance croissante de l'information statistique pour la stabilité financière des pays (partie de l'élément de programme 3.2); b) pays en transition dans la région de la CEE (partie de l'élément de programme 1.3); c) préparatifs de la série de recensements de la population et des habitations de l'an 2000 (partie de l'élément de programme 4.5); et d) statistiques sur l'éducation et la formation (élément de programme 4.8). Le Bureau avait choisi ces questions sur la base des critères ci-après : i) l'intérêt manifesté par les services nationaux de statistique; ii) l'importance stratégique de la question pour les activités futures; et iii) le degré d'actualité ou d'urgence de la question.

#### b) Statistiques et indicateurs financiers à la lumière de la crise économique en Asie et l'importance croissante de l'information statistique pour la stabilité financière des pays (Documentation : CES/1998/11 et Add.1 et 2)

20. Le document (CES/1998/11) qui a servi de base de discussion pour l'examen de cette question avait été établi par Mme C. Carson du FMI. M. J. Pecha de la Banque nationale de France, M. R. Widera de la BRI et Mme J. Saint-Sernin de l'OCDE ont animé le débat.

21. Une vue d'ensemble des crises financières survenues dans la région de l'Asie de l'Est a été présentée et le rôle des statistiques financières dans les crises a été mis en lumière. Il a été noté que les données sur les réserves internationales officielles et l'endettement extérieur n'étaient pas suffisamment fiables, complètes et/ou actuelles. Par ailleurs, la collecte de données statistiques supplémentaires, comme celles dont on avait besoin en ce qui concerne la dette extérieure, entraînerait aussi un alourdissement de la charge de travail incombant à ceux qui communiquent les données. Il a été recommandé que les demandes de données nouvelles soient étayées par des arguments solides.

22. Il a été fait état de deux domaines dans lesquels une amélioration des données disponibles s'imposait, à savoir : le passif extérieur du secteur privé et les engagements hors bilan des banques centrales. Il a été reconnu qu'un problème important se posait à cet égard du fait que les engagements de réserves ne constituaient pas une notion statistique bien définie.

23. Les participants ont fait observer que même si les systèmes actuels permettant d'obtenir des statistiques sur l'endettement extérieur différaient les uns des autres quant à leur couverture, il existait néanmoins un certain degré de cohérence et d'harmonisation entre ces systèmes. Le document d'information présenté à la réunion plénière décrivait les modalités de coordination établies entre les activités de quatre organisations dans ce domaine.

24. Au cours du débat, la question de la transparence a été abordée. Alors que, d'une part, d'aucuns considéraient le manque de transparence comme un problème majeur, certains pays, d'autre part, émettaient des réserves concernant la mesure dans laquelle il convenait d'approfondir cette question, leur souci étant, par exemple, de ne pas divulguer trop d'informations aux spéculateurs.

25. S'agissant de l'actualité des données, il a été souligné que la publication des statistiques financières avec un décalage de six mois ou plus ne pouvait guère être considérée comme un système d'alerte immédiate. A ce propos, on s'est également demandé s'il était vraiment nécessaire de disposer de statistiques nouvelles. En réalité, une partie de l'information qui aurait pu servir à anticiper les crises asiatiques était déjà disponible mais elle n'était pas suffisamment utilisée par le marché. La solution optimale pourrait dès lors consister à améliorer les statistiques existantes et à se concentrer sur leur diffusion au lieu d'en établir de nouvelles.

26. Il a été suggéré que les organisations internationales traitant des questions financières élaborent, à l'usage des services nationaux de statistique, des recommandations uniformes indiquant la nature des informations à recueillir, afin que les changements de "mode" qui surviennent dans les besoins en information n'affectent pas la collecte des données. Il a été souligné que ces recommandations devraient être disponibles dans d'autres langues que l'anglais, pour que les pays en transition puissent plus aisément les appliquer.

**c) Pays en transition dans la région de la CEE (Documentation : CES/1998/12 et Add.1)**

27. M. E. Outrata, Président de l'Office de statistique tchèque, a présenté la communication principale sur cette question (CES/1998/12) et M. T. Katona, Président de l'Office de statistique hongrois, a soumis un document complémentaire (CES/1998/12 Add.1) et a animé le débat. Les deux documents ont servi de point de départ pour le débat sur ce thème.

28. L'un et l'autre se rapportaient aux statistiques régionales et au calcul des indicateurs macro-économiques, en particulier le PIB par habitant, au niveau régional. Tous les pays en transition ont besoin de ces indicateurs, et ceux qui sont candidats à l'adhésion à l'Union européenne se trouvent dans une certaine mesure contraints de se mettre à les calculer dès que possible.

29. Il était possible de calculer le PIB régional soit selon la méthode "descendante", et dans ce cas le PIB calculé pour l'ensemble du pays se trouvait ventilé entre les régions au moyen de divers indicateurs, par exemple l'emploi par région, soit selon la méthode "ascendante", et alors les chiffres régionaux étaient calculés directement à partir de statistiques détaillées

établies au niveau régional. Actuellement, la République tchèque faisait surtout appel à la méthode descendante, mais envisageait d'utiliser la méthode ascendante à partir de l'an 2000, tandis que la Hongrie panachait les deux méthodes. Les résultats obtenus pour la République tchèque faisaient apparaître que le PIB par habitant était beaucoup plus élevé pour Prague que dans les régions environnantes, ce qui correspondait au fait que les industries de services se concentraient dans la capitale et que les autres régions dépendaient davantage de l'industrie et de l'agriculture.

30. Au cours du débat, il a été établi que même les petits pays comme l'Estonie devaient produire des statistiques régionales, mais ce genre de calcul posait des problèmes parce qu'il était difficile de trouver des indicateurs permettant de ventiler le PIB par région.

31. Le représentant des Pays-Bas a fait observer que le PIB par habitant produisait parfois des résultats surprenants ou inattendus. Il a cité l'exemple d'une région de son pays où le PIB par habitant était très élevé à cause des ressources en gaz naturel sans pour autant que le revenu des résidents de cette région soit lui aussi élevé. Il a émis l'idée que le revenu disponible des ménages pourrait dans certains cas aboutir à des résultats très différents et se révéler un meilleur indicateur de la prospérité d'une région.

32. Le Président a conclu le débat en rappelant aux participants que la Conférence devait continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux pays en transition. Leurs situations économiques pouvaient être très différentes mais l'on constatait maintenant dans bon nombre d'entre eux des signes encourageants de croissance économique. Le Président a fait observer qu'il était également important de suivre en permanence l'efficacité de l'assistance technique. Dans ce contexte, le représentant des Pays-Bas a rappelé aux membres de la Conférence qu'il serait heureux de recevoir leurs observations sur le projet de principes directeurs relatifs aux bonnes pratiques de coopération technique dans le domaine de la statistique que les Pays-Bas et le Royaume-Uni avaient élaboré avec le concours d'experts originaires d'un certain nombre d'autres pays.

**d) Préparatifs de la série de recensements de la population et des habitations de l'an 2000 (Documentation : CES/1998/13)**

33. M. C. Malaguerra et M. W. Haug de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse avaient établi, à l'intention de la réunion plénière, le document CES/1998/13 qui a servi de base pour l'examen de cette question. Plusieurs intervenants ont également mentionné le grand intérêt que présentait, en rapport avec cette question, le document CES/1998/26 soumis par le Service central de la statistique de la République sud-africaine, aux fins de l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Relations entre les services de statistique et les gouvernements). Mme K. Wallman des Etats-Unis a animé le débat.

34. Un accord s'est dégagé entre les délégations en ce qui concerne les points suivants : les recensements sont absolument essentiels en tant que base de la plupart des types de données statistiques d'ordre économique, social ou démographique; dans la majorité des pays, il n'y a pas d'autre source de données qui puisse être substituée, de manière praticable, aux recensements; et, malgré le concours relativement restreint qu'apporte la communauté internationale aux recensements en assurant une formation et en fournissant du matériel annexe, le gros des frais de recensement est à la charge des gouvernements nationaux.

35. Le coût des recensements traditionnels est élevé. Bien que les avantages que l'on en retire dépassent largement les coûts (en outre, ces derniers peuvent être étalés sur une longue période), ces avantages sont souvent immatériels et difficiles à cerner.

36. Par conséquent, les délégations ont approuvé qu'en raison du coût élevé des recensements et pour d'autres raisons (par exemple l'insuffisance des données obtenues sur certains groupes), des solutions de rechange envisageables soient recherchées et évaluées.

37. L'utilisation de registres de la population associée à des enquêtes par sondage (c'est-à-dire la formule employée dans les pays nordiques), avec, dans certains cas, le recours à des méthodes d'imputation, a souvent été citée comme solution de remplacement possible. Cependant, il était clair que dans la majorité des pays, où les registres n'étaient pas encore bien constitués ou comportaient parfois des lacunes s'agissant de la couverture de certains groupes importants, une étude plus approfondie de la question et des essais supplémentaires s'imposaient.

38. Néanmoins, certains Etats membres de la Conférence se sont maintenant engagés à rechercher des solutions de remplacement aux modes traditionnels de recensement dans le cadre d'une stratégie de changement.

39. Il a également été convenu que pour tous les recensements, le public (au sens large du terme, c'est-à-dire y compris les médias, les milieux politiques, etc.) devrait être bien informé. La méfiance du public à l'égard de l'atteinte à la vie privée que pourrait entraîner le recensement doit être surmontée dans certains pays, tandis que dans d'autres, on constate une attitude presque opposée. En Afrique du Sud, par exemple, une large proportion de groupes de population précédemment exclus souhaite vivement être pleinement intégrée, pour la première fois, dans les opérations de recensement et dans les exploitations ultérieures des données recueillies.

40. La nécessité de promouvoir une coopération internationale étroite a été mentionnée à propos, par exemple, de la collecte de données sur les migrants, mais également en relation avec l'échange de renseignements techniques entre les services nationaux de statistique. Les délégations de la région de la CESAP ont demandé à être tenues au courant des nouveaux progrès techniques réalisés en Europe.

**e) Statistiques sur l'éducation et la formation** (Documentation : CES/1998/14)

41. M. G. Nascimento de l'UNESCO avait établi le document (CES/1998/14) qui a servi de base à l'examen de cette question. M. Longva de Statistics Norway a animé le débat sur ce point. M. Nascimento a expliqué que l'actuelle Division des statistiques de l'UNESCO serait prochainement remplacée par l'Institut de statistique de l'UNESCO créé récemment. Il a évoqué les étapes qui avaient conduit à cette initiative et à sa mise en oeuvre.

42. Les intervenants ont demandé instamment que les travaux du nouvel Institut soient coordonnés avec ceux des autres organisations internationales, et notamment de l'OCDE et d'Eurostat dans le cadre européen. Ils ont demandé en outre que dans le choix et la compilation des données, les différences

entre les besoins de l'Europe et ceux d'autres régions soient respectées, que l'élaboration des statistiques soit complétée par des travaux de nature théorique et analytique, et que dans le cadre des travaux théoriques, les rapports entre l'éducation et d'autres domaines, tels que l'emploi ou, tout simplement, le civisme, soient également examinés.

**f) Autres éléments de programme compris dans la présentation intégrée**

**i) Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique (Documentation : CES/1998/10/Add.1)**

43. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

44. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.1).

**Elément de programme 1.2 : Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique**

45. La Conférence a décidé de traiter le thème: "Indicateurs de résultats pour les services de statistique" lors du débat de fond qui aura lieu à la réunion plénière de 1999. Sur la demande du Président, M. Tim Holt (Royaume-Uni) a accepté d'organiser et de présider ce débat.

46. La Conférence a accepté l'invitation de l'Office fédéral de la statistique de la Suisse de tenir sa réunion plénière de 1999 à Neuchâtel (Suisse), ce qui l'amènerait à déroger exceptionnellement à l'usage qui consiste à organiser les réunions plénières alternativement à Genève et à l'OCDE à Paris. La délégation suisse a remercié la Conférence d'avoir accepté son invitation.

**ii) Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (Documentation : CES/1998/10/Add.2 et Add.7; CES/1998/32)**

47. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

48. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.2).

**Elément de programme 2.3 : Diffusion et échange de l'information statistique**

49. La Conférence a remercié Statistics Norway d'avoir élaboré, avec le concours d'un groupe composé d'experts du Canada, des Etats-Unis, d'Eurostat, de l'OCDE, de l'AELE et des secrétariats de la Division statistique de l'ONU et de la CEE, un projet de principes directeurs pour la diffusion de

métadonnées statistiques sur le réseau Internet (CES/1998/32); elle a encouragé les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE et d'autres pays intéressés à utiliser à titre expérimental ce projet de principes directeurs, au cours de l'année à venir ou des deux prochaines années, et à faire part à Statistics Norway des résultats qu'ils auraient obtenus dans le cadre de cette expérience.

50. La Conférence a noté que le FMI élaborait de nouvelles propositions concernant la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), afin de perfectionner ses caractéristiques relatives à la couverture des données dans certains domaines. Elle est convenue que le Bureau devrait envisager les modalités d'une intégration plus poussée de cette norme dans les pratiques des services nationaux de statistique.

#### Elément de programme 2.4 : Classifications statistiques

51. La Conférence a remplacé le titre de cet élément de programme (Classifications des branches d'activité, des produits et des professions) par "Classifications statistiques".

52. La Conférence a noté que les versions définitives des projets de classification fonctionnelle (COICOP, COPNI, CFAP) étaient actuellement distribuées et seraient soumises à la Commission de statistique de l'ONU en mars 1999.

#### **iii) Activité de programme 3 : Statistiques économiques** (Documentation : CES/1998/10/Add.3 et Add.7)

53. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux accomplis en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

54. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.3).

#### Elément de programme 3.6 : Commerce international de services

55. La Conférence a été informée de ce que l'OCDE envisageait de convoquer au cours des prochains mois une réunion d'experts en vue d'examiner son projet de manuel sur le commerce international de services, et de soumettre le projet modifié à la Commission de statistique de l'ONU en mars 1999.

#### Elément de programme 3.9 : Statistiques des prix

56. La Conférence a fait état des travaux accomplis par le Groupe d'Ottawa en matière d'ajustement des indices de prix en fonction de la qualité.

57. La Conférence a demandé au Bureau d'étudier de plus près les PPA et leurs insuffisances ainsi que de revoir la méthodologie utilisée au regard de ses objectifs.

58. Eurostat a informé la Conférence de la réorganisation envisagée des travaux en rapport avec le Programme de comparaisons européennes, qui se traduirait par une répartition des 29 pays (les pays de l'Espace économique européen, plus les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne) en quatre groupes régionaux. Afin de calculer le PIB par habitant au niveau régional (utilisé entre autres comme critère pour l'attribution de l'aide régionale), la possibilité d'employer des PPA régionales serait envisagée. Cependant, il a été reconnu que le coût de ce genre de méthode était élevé.

Elément de programme 3.11 : Statistiques industrielles

59. La Conférence a noté que les services nationaux de statistique n'avaient pas été suffisamment consultés au sujet d'un prochain atelier sur la gestion des investissements incorporels que l'OCDE envisageait d'organiser. Elle a demandé au Bureau d'étudier cette question de plus près en collaboration avec l'OCDE.

Elément de programme 3.13 : Statistiques de la science et de la technique

60. L'attention de la Conférence a été appelée sur la mise au point par Statistique Canada d'un cadre théorique relatif aux statistiques de la science et de la technique qui puisse servir à orienter le développement systématique des connaissances statistiques dans ce domaine et à fixer les priorités. Statistique Canada a proposé d'envoyer une copie de ce cadre aux pays désireux d'en prendre connaissance.

**iv) Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques**  
(Documentation : CES/1998/10/Add.4 et Add.7)

61. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

62. Sous réserve des précisions données ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.4).

Elément de programme 4.1 : Indicateurs et cadres sociaux

63. Les participants ont demandé à Eurostat et au Groupe de Canberra sur le revenu des ménages de renforcer leur coopération et la coordination de leurs travaux dans le domaine des indicateurs de la pauvreté.

Elément de programme 4.2 : Statistiques différenciées en fonction du sexe

64. La Division de statistique de l'ONU a accepté, sur l'invitation de la Conférence, d'exercer la fonction de rapporteur pour cet élément de programme.

65. L'attention de la Conférence a également été appelée sur la réunion concernant le suivi des progrès réalisés dans le sens de l'équité entre les sexes qui s'était tenue récemment à Ottawa. Statistique Canada a proposé de distribuer le compte rendu des travaux de cette réunion aux services nationaux de statistique intéressés.

Elément de programme 4.8 : Statistiques sur l'éducation et la formation

66. Les participants ont insisté sur l'importance d'une coordination plus étroite des travaux de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat relatifs à la mise au point de classifications dans le domaine des statistiques sur l'éducation.

Elément de programme 4.11 : Statistiques démographiques

67. La Conférence a accepté la proposition de la Hongrie d'accueillir en décembre 1998 la Réunion régionale sur la population, qui devait être organisée conjointement par l'Office central de statistique de la Hongrie, la Conférence des statisticiens européens de la CEE et le FNUAP en vue d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994 et des recommandations de la Conférence européenne sur la population tenue en 1993. La Conférence a noté que la Réunion régionale sur la population devait en principe être une réunion technique et intergouvernementale à laquelle assisteraient des représentants des gouvernements, y compris des statisticiens, des experts en matière de population et d'autres spécialistes.

**v) Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement**  
(Documentation : CES/1998/10/Add.5)

68. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

69. La Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.5).

**vi) Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat** (Documentation : CES/1998/10/Add.6)

70. La Conférence a approuvé les observations du Bureau concernant les travaux effectués en 1997/98 et les travaux en cours dans le cadre de cette activité de programme.

71. Sous réserve des précisions mentionnées ci-après, la Conférence a adopté les recommandations du Bureau sur les décisions à prendre au sujet des travaux prévus au titre des éléments de cette activité de programme (voir CES/1998/34/Add.6).

72. Pour alléger au maximum la charge de travail que la communication des réponses représente pour les pays, il a été convenu que les organisations internationales devraient autant que possible puiser les données dont elles avaient besoin dans les séries de données que les services nationaux de statistique diffusaient sur le réseau Internet. La Conférence a fait observer que, pour pouvoir accéder ainsi aux données émanant de tous les Etats membres de la CEE, les organisations internationales avaient besoin d'une autorisation des services nationaux de statistique leur permettant d'obtenir gratuitement des données parfois divulguées au public uniquement à titre onéreux. Le secrétariat de la CEE a remercié les pays qui avaient déjà accepté de lui donner accès, sans frais, à ce genre d'information.



**g) Programme de travail de la Conférence approuvé pour 1998/99 et 1999/2000**

73. Le programme de travail de la Conférence approuvé pour 1998/1999 et 1999/2000 figure dans les documents CES/1998/34 et Add. 1 à 6 qui constituent également l'annexe I du document ECE/CES/54. La Conférence a aussi approuvé le calendrier des réunions prévu pour les deux années en question (voir l'annexe III du document ECE/CES/54).

**h) Classement par ordre de priorité des activités inscrites au programme de travail de la Conférence** (Documentation : CES/1998/9 et CES/1998/15)

Documentation : CES/1998/9

74. La Conférence a noté que la démarche que le Bureau avait recommandé à la Conférence d'adopter pour l'établissement d'un ordre de priorité dans son programme de travail (CES/1998/9) semblait cadrer de façon générale avec les directives à suivre pour établir l'ordre de priorité des activités des organes subsidiaires principaux, que la Commission avait adoptées à sa session d'avril 1998. Par conséquent, elle a approuvé les propositions du Bureau concernant le classement par ordre de priorité des éléments de son programme de travail indiqué dans le document CES/1998/9.

75. Toutefois, considérant l'issue du débat sur ces directives qui avait eu lieu pendant la session de la Commission, la Conférence a demandé au Bureau d'étudier cette question de plus près à sa réunion d'automne 1998, à la lumière des dispositions stipulées à la fois dans le Plan d'action et dans la décision prise récemment par la Commission sur ce point à sa session d'avril 1998, en particulier celles énoncées aux alinéas d) et e) du paragraphe 6 du document CES/1998/15.

**IV. COLLECTE DE DONNEES REALISEE CONJOINTEMENT PAR LA CEE, EUROSTAT, L'OCDE ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Documentation : CES/1998/17

76. La Conférence a examiné le rapport sur la collecte de données réalisée conjointement et a fait observer qu'il était important d'éviter les chevauchements et les doubles emplois. La Conférence a prié tous les organismes internationaux de continuer de collaborer par souci d'améliorer leur propre efficacité, d'alléger au maximum l'effort de collecte que devaient fournir les services nationaux de statistique et de rendre à nouveau compte des progrès réalisés dans ce domaine à la prochaine réunion plénière.

**V. RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE STATISTIQUE ET LES GOUVERNEMENTS**

Documentation : CES/1998/18 à 31 et 33

Introduction :

77. Le débat de fond a été organisé et présidé par M. Hallgrimur Snorrason (Islande) qui avait retenu les quatre questions suivantes pour traiter du thème à examiner cette année :

- Les relations entre les gouvernements et les services nationaux de statistique évaluées en fonction des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- Contraintes résultant de l'usage administratif des statistiques;
- Le rôle des organismes internationaux, des chefs des services nationaux de statistique et de la communauté des statisticiens s'occupant de la statistique officielle dans la promotion et l'observation de bonnes pratiques au niveau national; et
- Les organismes internationaux de statistique et les Principes fondamentaux.

78. Toutes ces questions subsidiaires ont été traitées dans les cinq communications sollicitées dont les titres sont énoncés ci-après :

- Relations between statistical offices and governments: the implications for statistics of administrative use and needs, document établi par M. Henning Christophersen (consultant auprès d'Eurostat) (CES/1998/18);
- Les relations entre le Gouvernement et l'Institut national de statistique, document établi par M. Tadeusz Toczyński (Pologne) (CES/1998/19);
- Les Principes fondamentaux et l'incidence de l'utilisation des statistiques à des fins administratives, document établi par M. Tim Holt (Royaume-Uni) (CES/1998/20);
- Les relations entre les administrations et l'institut national de statistique : comment promouvoir les Principes fondamentaux de la statistique officielle, document établi par Mme Carol Carson (FMI) (CES/1998/21);
- Principes internationaux régissant la statistique officielle au niveau national : sont-ils aussi applicables aux travaux statistiques des organisations internationales ?, document établi par MM. Heinrich Brüngger (Suisse) et Svein Longva (Norvège) (CES/1998/22).

En outre, neuf pays (Afrique du Sud, Arménie, Azerbaïdjan, Canada, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Hongrie et Slovénie) avaient soumis des documents d'appui qui ont servi de base de discussion supplémentaire. Ils ont contribué ainsi à donner un autre éclairage de relations souvent complexes. Les communications sollicitées ont été présentées par leur(s) auteur(s), tandis que les documents d'appui ont été introduits par l'organisateur du débat, M. Snorrason.

I. Les relations entre les gouvernements et les services nationaux de statistique évaluées en fonction des Principes fondamentaux

79. L'orateur principal, M. Christophersen, a évoqué les relations complexes qui existent entre les services de statistique et le Gouvernement et a cité des exemples illustrant la difficulté qu'il peut y avoir à combiner les besoins d'ordre politique avec l'indépendance et la liberté professionnelle d'un service de statistique. Etant donné qu'une partie des activités d'un service de statistique répond à un objectif politique, même les définitions, les nomenclatures et les méthodes doivent parfois être adaptées pour satisfaire les besoins des pouvoirs publics. Cependant, M. Christophersen a conclu qu'en dépit de ces contraintes bien connues, il demeurerait possible pour les services de statistique de conserver leur indépendance professionnelle et leur crédibilité vis-à-vis du public.

80. M. Christophersen a estimé que, dans chaque pays, le service de statistique devrait être un organe administratif indépendant qui ne soit pas placé sous le contrôle direct du Gouvernement. Cette autonomie devrait être consacrée dans la législation nationale relative à la statistique et préservée de la même manière que celle du système judiciaire ou de la banque centrale. M. Christophersen a suggéré que l'un des moyens de résister aux pressions politiques consisterait à faire nommer les directeurs des services nationaux de statistique par le Gouvernement pour un mandat non renouvelable de 8 à 10 ans. L'acquisition et le maintien du statut d'un service de statistique dépendent de la qualité professionnelle de ses produits et de l'intégrité de sa direction, deux aspects qui, de l'avis de M. Christophersen, pourraient être améliorés si un conseil scientifique procédait périodiquement à une évaluation du programme de travail du service en question. M. Christophersen a également fait état de la nécessité de garantir l'autonomie financière des services de statistique et a suggéré que pour assurer cette indépendance et la stabilité des ressources, des allocations régulières de crédits aux services de statistique soient déterminées sur la base d'un agrégat indépendant, tel que le PIB ou le montant total des dépenses budgétaires. Enfin, pour que l'indépendance des services de statistique soit encore davantage assurée, il devrait être possible, en cas de litige avec les pouvoirs publics, de régler ce litige par la voie du système judiciaire.

81. M. Toczyński a traité de la même question, mais du point de vue d'un pays en pleine mutation dans les domaines social, politique et économique. Parmi les aspects qu'il a abordés figurait la nécessité de déterminer si les législations statistiques de ces pays peuvent apporter aux services de statistique officielle un appui suffisant pour qu'ils soient en mesure de fournir une information objective et fiable, de respecter la confidentialité des données et d'offrir à tous les usagers un accès égal et simultané à l'information statistique, comme le stipule la loi. M. Toczyński a également fait état des principaux risques et conditions préalables qui sous-tendent la transformation du secteur de la statistique dans les pays en transition et a décrit le contexte social de cette transformation, notamment les connaissances en statistique qui doivent être dispensées, et l'émergence d'une catégorie de statisticiens "professionnels" (par opposition aux statisticiens de l'Administration). En formulant ses conclusions, il s'est demandé si l'on pouvait attendre des pays qui traversent une période de transition sociale et économique qu'ils appliquent dans leur intégralité les *Principes fondamentaux*. Il a donc estimé qu'il pourrait être utile de mettre ces principes en

application à des stades déterminés du développement statistique et qu'une assistance extérieure devrait être accordée aux pays concernés aux fins de la transformation de leurs statistiques officielles, pour leur permettre de s'intégrer pleinement dans le système d'information démocratique.

82. En présentant les documents d'appui, le Président a signalé que bon nombre des documents émanant des Etats nouvellement indépendants décrivaient leur nouvelle situation d'indépendance dans le domaine statistique et mettaient l'accent, dans ce contexte, sur l'importance des lois relatives à la statistique qui avaient été introduites suite au processus de réforme entrepris par ces pays en la matière. Il a conclu qu'en dépit de cette législation et de toute l'énergie consacrée au travail de réforme, l'image générale pouvait être trompeuse et la réalité concrète demeurer en décalage par rapport aux efforts entrepris.

83. Une discussion animée s'est ensuite engagée sur ce qui constituait l'indépendance d'un service de statistique et l'ensemble des participants étaient d'avis que la dimension législative était loin d'être suffisante à cet égard. D'autres piliers de cette indépendance étaient "l'extériorisation"/ la transparence" du processus statistique, et notamment de ses modalités d'exécution; le "crédit" dont jouit un service de par l'intégrité scientifique et personnelle de son chef et de ses membres; et, enfin, le "système administratif" et le contexte dans lequel fonctionne le service.

84. Les éléments susmentionnés étaient considérés comme les quatre piliers sur lesquels s'appuient l'autorité et l'indépendance d'un service de statistique. Il a été mentionné en outre que l'"indépendance" était plutôt un concept culturel que législatif et que l'on devait constamment y travailler et la mériter. Il a également été reconnu que pour obtenir une véritable crédibilité, un service de statistique devait diffuser les données établies simultanément au gouvernement et au public selon un calendrier publié à l'avance.

85. Par ailleurs, l'ensemble des participants admettaient que l'indépendance des services de statistique n'était pas une notion absolue. Chacun d'eux fonctionnait dans le cadre d'un système administratif dépendant de l'environnement culturel et était contraint de tenir compte de considérations politiques et législatives. En outre, le gouvernement étant, comme on l'a souligné, le principal client d'un service de statistique, tout en exerçant une influence sur les ressources financières allouées à ce dernier, il convenait de mettre au point une forme quelconque d'accord qui soit acceptable pour les deux parties.

86. Il a été question de l'importance plus grande que revêtait la situation juridique dans les pays qui n'étaient pas des démocraties traditionnelles. Il a été déclaré que l'image médiocre de la fonction publique dans certains pays en transition avait contraint ces derniers à être plus dépendants que d'autres d'un cadre législatif à l'intérieur duquel les services de statistique pouvaient fonctionner. Chacun était tributaire des circonstances dans lesquelles il vivait et, comme le représentant du Royaume-Uni l'a rappelé aux participants, une fois que le service de statistique était intégré dans un système qui fonctionnait bien et à l'intérieur duquel chacun travaillait, le cadre législatif semblait perdre sa raison d'être.

87. Il est ressorti du débat que l'indépendance des services de statistique pouvait être consacrée dans la législation nationale en matière de statistique mais qu'elle était aussi liée à la culture et que dans la pratique, l'indépendance comportait d'autres facettes qui étaient le fruit d'efforts soutenus, de l'intégrité, de la transparence et du respect de l'obligation de rendre des comptes.

## II. Contraintes résultant de l'usage administratif des statistiques

88. Les incidences de l'utilisation des statistiques à des fins administratives ont été examinées en particulier dans le document établi par M. Holt. En présentant sa communication, M. Holt a rappelé aux participants que les gouvernements se servaient des statistiques essentiellement pour deux usages : i) comme source des renseignements nécessaires à l'élaboration des politiques publiques et pour leur suivi et leur évaluation, et ii) directement à des fins administratives. Il a souligné que s'il appartenait aux décideurs de choisir la façon d'utiliser les statistiques, c'était en revanche au service de statistique qu'il incombait de veiller à l'objectivité et à la haute qualité des statistiques fournies. Malheureusement, le public ne faisait pas toujours la distinction entre ces deux types de compétence et la production statistique était souvent considérée comme la cause directe des mesures prises par les pouvoirs publics. De ce fait, lorsque le public était déçu par une mesure administrative donnée, les statisticiens, en tant que producteurs de statistiques, étaient souvent critiqués.

89. Plusieurs autres intervenants ont fait état de l'usage des statistiques à des fins administratives et ont cité des exemples à cet égard, tels que l'emploi des statistiques démographiques pour la ventilation des ressources entre les régions, la délimitation des circonscriptions électorales, l'application des critères de convergence économiques régissant l'entrée dans l'Union monétaire européenne, l'établissement des indices des prix applicables au calcul des pensions, etc. Bien que l'usage administratif des statistiques ne suscite pas nécessairement des tensions, il a été signalé qu'en raison de l'impact politique de ce genre de statistiques, la tentation d'ingérence était plus forte et le service de statistique devait s'appuyer fermement sur des facteurs renforçant son intégrité statistique et prêter encore plus d'attention que d'ordinaire à la qualité des données qu'il produisait. Par conséquent, lorsqu'ils établissaient des statistiques de cette nature, les services de statistique devaient s'efforcer de porter à la connaissance du public tout problème rencontré et, pour le résoudre, de faire appel autant que possible à la participation des utilisateurs, des experts et de la communauté statistique. Il a notamment été fait état de l'IPC à cause du grand intérêt politique que présentait son utilisation. Il a été reconnu qu'une collaboration internationale et un soutien réciproque entre statisticiens spécialistes de l'IPC pourraient contribuer à préserver l'intégrité statistique des indices nationaux des prix à la consommation en cas d'ingérence politique.

90. La discussion a également mis l'accent sur le fait que l'utilisation des statistiques à des fins administratives pouvait rendre difficile la distinction entre ce qui concernait l'individu et ce qui était dans l'intérêt général. Par exemple, dans le but de favoriser la transparence et de permettre un choix en matière d'éducation, on établissait au Royaume-Uni des classements des écoles qui identifiaient les différents établissements d'enseignement.

En principe, ce genre de classement ne devrait pas constituer une utilisation acceptable de données administratives confidentielles mais, en l'occurrence, il était établi avec l'accord des écoles, dans l'intérêt du public.

III. Le rôle des organismes internationaux, des chefs des services nationaux de statistique et de la communauté des statisticiens s'occupant de la statistique officielle dans la promotion et l'observation de bonnes pratiques au niveau national

91. Nul n'a contesté que les *Principes fondamentaux*, adoptés par la Conférence des statisticiens européens en 1991, conservaient toute leur validité et leur actualité. Par ailleurs, la discussion a démontré que d'aucuns jugeaient utile de rendre ces Principes plus opérationnels et de transformer les idéaux qui y étaient formulés en réalités institutionnelles. Peut-être, comme l'a suggéré M. Tcozyński, faudrait-il aussi les adapter aux différents stades de développement et mettre au point un mécanisme de suivi pour en contrôler l'application.

92. En présentant sa communication, Mme Carson du FMI a estimé qu'il importait d'inscrire la promotion des *Principes fondamentaux* dans un contexte mondial et d'y associer tous les producteurs de statistiques, et non pas uniquement les services nationaux de statistique. Bon nombre d'intervenants partageaient ce point de vue. A titre d'exemples de l'utilisation des *Principes fondamentaux* par divers organismes internationaux, Mme Carson a cité le Règlement de base d'Eurostat, les normes en matière de diffusion des données du FMI et l'application par l'OCDE des *Principes fondamentaux* en vue d'évaluer les systèmes statistiques des pays candidats à l'adhésion.

93. Mme Carson a également fait un certain nombre de propositions en ce qui concerne les moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir les Principes fondamentaux. La suggestion tendant à créer un site Internet de référence relatif aux Principes fondamentaux a suscité de nombreuses réactions favorables. A l'heure actuelle, les réunions étaient les seules occasions qui étaient données aux services d'échanger des données d'expérience, tandis qu'un site Internet serait accessible à l'échelon mondial à quiconque travaille dans le domaine de la statistique. La Division de la statistique de l'ONU a vivement appuyé cette initiative et a souhaité que le plus grand nombre de pays possible ainsi que les commissions régionales prennent part aux débats sur la définition de bonnes pratiques. Il a été rappelé aux participants qu'une procédure semblable avait été appliquée dans le cas des Principes directeurs relatifs à la coopération technique. Il a également été suggéré de raccorder le site Internet en question à la plate-forme informatique mondiale pour la statistique (WESP) actuellement mise en place par la Division de statistique de l'ONU et d'en confier la gestion à la CEE/ONU.

94. Le représentant de l'Irlande a signalé aux participants que bien qu'ayant appliqué les principes individuels depuis près d'un demi-siècle, le service irlandais de statistique ne se satisfaisait pas de cette expérience et avait largement diffusé le texte des *Principes fondamentaux* au niveau interne, de même qu'il les avait inclus dans son site Internet. Le texte des *Principes fondamentaux* était également incorporé sous forme d'annexe dans certaines de ses publications.

95. Il a été reconnu, cependant, que la diffusion des Principes au sein de la communauté des statisticiens n'était pas suffisante. Les ministères, les gouvernants, les banques centrales et d'autres personnes intéressées par la statistique devaient être encore mieux informés et persuadés de l'importance de l'intégrité dans le domaine statistique.

96. Une autre proposition de Mme Carson concernait le suivi de la mise en pratique des Principes au niveau national. Un processus d'homologation des services nationaux a été décrit. Il s'apparentait au système d'examen par des pairs utilisé dans plusieurs pays de la CEE pour l'homologation des universités et d'autres établissements d'enseignement.

#### IV. Les organismes internationaux de statistique et les Principes fondamentaux

97. La question de savoir si les Principes fondamentaux présentaient un intérêt pour les activités statistiques des organisations internationales a été traitée dans la communication de MM. Brüngger et Longva. M. Brüngger a déclaré aux participants que si les organisations internationales ne recueillaient généralement pas de données à caractère personnel, des informations confidentielles d'une autre nature étaient cependant parfois rassemblées pour les besoins des travaux de leur secrétariat et le produit collectif n'était publié qu'avec le consentement des pays. En outre, en raison de l'ampleur de la valeur ajoutée à certaines données, il y avait lieu de se demander si certaines organisations internationales pouvaient être considérées comme de simples relais de diffusion des chiffres nationaux plutôt que comme des producteurs de données. On constatait, en outre, une demande croissante de données comparables à l'échelon international aux fins de la prise de décisions, de sorte que les produits des organisations internationales avaient aujourd'hui un impact beaucoup plus grand qu'à l'époque où elles avaient entamé leurs travaux.

98. M. Brüngger a souligné en outre que si le processus de production et de diffusion de statistiques comparables à l'échelon international devait de plus en plus être assimilé à l'élaboration d'une gamme de produits distincte, à laquelle contribuaient des acteurs nationaux et internationaux, il faudrait de toute évidence instituer un label général de qualité et de crédibilité se rattachant à cette catégorie de produits. Par conséquent, les acteurs nationaux et internationaux se devaient d'adhérer aux mêmes principes fondamentaux en ce qui concerne la qualité et l'intégrité, ce qui n'était pas toujours le cas actuellement.

99. En conclusion, M. Brüngger a fait valoir que les cadres opérationnels des organismes nationaux et internationaux devaient être mieux coordonnés. Il a donc formulé quelques propositions pratiques allant dans ce sens et a mis l'accent sur le risque que présenterait l'inaction dans ce domaine car elle aboutirait, à son avis, à la disparition de la notion de "statistiques officielles" et à une compartimentation statistique au niveau international.

100. Les participants ont reconnu que la communication soulevait plusieurs questions fondamentales auxquelles on se devait d'apporter des réponses mais qu'ils n'auraient pas le temps de traiter avec toute l'attention voulue d'ici la fin du débat de fond.

101. M. Habermann a souligné que la collecte, la production et la diffusion des données ne constituaient qu'une partie des activités d'un service international de statistique. Les travaux qu'un tel service consacrait à l'amélioration des statistiques revêtaient une importance tout aussi grande et il s'agissait, en outre, d'une activité que seuls les services internationaux étaient capables de mener.

102. Au moyen d'un exemple illustrant la manière dont plusieurs organismes internationaux s'étaient associés au débat local sur la qualité des indicateurs statistiques en Afrique du Sud, M. Orkin a suggéré que des considérations relatives à l'obligation de rendre compte, à la transparence et au professionnalisme dans le domaine statistique - telles qu'elles étaient consacrées dans les Principes fondamentaux - devraient également s'appliquer aux activités des organisations internationales. Une telle approche permettrait de distinguer, d'une part, les responsabilités en matière de description et d'analyse et, d'autre part, les activités de politique générale de ces organisations. M. Orkin a donc suggéré d'engager un processus de consultation au sein de la communauté statistique internationale, suivant le modèle de celui qui avait conduit à l'élaboration des Principes fondamentaux, et a estimé que ce processus pourrait déboucher sur la formulation de quelques principes supplémentaires concernant les organisations internationales.

103. A l'issue du débat de fond, M. Snorrason a rappelé aux participants qu'au départ, c'est-à-dire à l'époque où les Principes fondamentaux avaient été rédigés, on considérait qu'ils s'adressaient essentiellement aux Etats nouvellement indépendants. Or, cette attitude s'était modifiée à mesure qu'il était apparu que les *Principes fondamentaux* avaient favorisé une compréhension commune et une sensibilisation, même dans les pays bien établis, quant à l'importance de l'intégrité, de la transparence et de l'indépendance dans le domaine de la statistique. Chacun reconnaissait que les Principes fondamentaux avaient eu une utilité beaucoup plus grande qu'on aurait pu le prévoir en 1991.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

104. La Conférence a noté que lors de la discussion qu'elle avait tenue, à la présente réunion plénière, dans le cadre du débat de fond sur le thème "Relations entre les services de statistique et les gouvernements", elle avait traité des Principes fondamentaux de la statistique officielle et en particulier de questions telles que l'intégrité, le professionnalisme et la compétence qui intéressaient les services tant nationaux qu'internationaux de statistique. La Conférence estimait qu'un des facteurs déterminants essentiels de l'intégrité professionnelle des organismes statistiques internationaux - et indirectement du système statistique international - était la compétence professionnelle des directeurs et du personnel de ces organismes. La Conférence a donc prié le Bureau de faire part au Secrétaire exécutif de la CEE de l'importance que la Conférence attachait à la compétence professionnelle du Directeur et du personnel de la Division de statistique de la CEE, et à la procédure appliquée pour leur nomination. La Conférence a également prié le Bureau d'exprimer le même point de vue - au nom des Etats membres de l'OCDE ayant participé à la réunion plénière de 1998 de la Conférence - au Secrétaire général de l'OCDE en ce qui concerne le Directeur et le personnel de la Direction des statistiques de l'OCDE.



**VII. ADOPTION DU RAPPORT**

105. La Conférence a adopté le rapport de la réunion plénière à sa séance de clôture, le 20 mai 1998.

ANNEXE I

PRESENTATION INTEGREE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX  
EN MATIERE DE STATISTIQUE DANS LA REGION DE LA CEE,  
1998/99 ET 1999/2000

Note

La présentation intégrée des programmes de travail dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des communautés européennes (CE), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales travaillant dans la région de la CEE apparaît dans les documents CES/1998/34 et additifs 1 à 6, selon les indications données ci-après. La présentation intégrée figurant dans les documents en question, qui ensemble constituent l'annexe I du rapport de la réunion plénière, est trop volumineuse pour faire partie du présent rapport ou pour être reproduite sous la forme d'un document unique.

CES/1998/34 :	Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE/ONU, 1998/99 et 1999/2000 : Présentation intégrée - Introduction et aperçu général
CES/1998/34/Add.1 :	Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
CES/1998/34/Add.2 :	Activités de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes
CES/1998/34/Add.3 :	Activité de programme 3 : Statistiques économiques
CES/1998/34/Add.4 :	Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques
CES/1998/34/Add.5 :	Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement
CES/1998/34/Add.6 :	Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat

Annexe II

LISTE DES PRIORITES DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS  
POUR 1998/99 ET 1999/2000

a) Mi-mai 1998 - juin 1999

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS LISTE DES PRIORITES POUR 1998/99			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 1999
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique</li> <li>- Divers groupes de travail intersecrétariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc.</li> <li>- Organisations diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de présentation intégrée</li> </ul>
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion plénière de la Conférence</li> <li>- Organisation du débat de fond</li> <li>- Organisation des réunions du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les organismes internationaux actifs dans la région</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel de la Conférence</li> <li>- Documents de travail</li> <li>- Rapports du Bureau; minutes des réunions</li> </ul>
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional</li> <li>- Participation aux activités de coordination interinstitutions</li> <li>- Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc.</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI</li> <li>- PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> </ul>
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division de statistique de l'ONU, commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> </ul>

2.1 Gestion de l'infrastructure informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'ISIS 98</li> <li>- Organisation de la réunion sur la gestion de l'information statistique</li> </ul>	Eurostat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> <li>- Rapport</li> </ul>
2.2 Collecte et traitement des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion de travail CEE/Eurostat sur la confidentialité en matière de statistique</li> <li>- Elaboration d'ouvrages méthodologiques et d'une publication sur l'édition des données statistiques</li> <li>- Organisation de la réunion de travail sur l'édition de données statistiques</li> </ul>	Eurostat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> <li>- Ouvrages méthodologiques et publication</li> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> </ul>
2.3 Diffusion et échange de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de travail sur la diffusion aux médias</li> <li>- Elaboration d'ouvrages méthodologiques sur les métadonnées statistiques</li> <li>- Participation à la mise au point d'EDISTAT (Conseil européen de normalisation de l'EDI - Groupe EEG6)</li> </ul>	Eurostat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> <li>- Ouvrages méthodologiques</li> <li>- Rapport d'activité</li> </ul>
2.6 Données géographiques et régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion de travail sur les SIG</li> <li>- Elaboration d'ouvrages méthodologiques sur l'application des SIG</li> </ul>	Eurostat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> <li>- Ouvrages méthodologiques</li> </ul>
3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'une séance spéciale à l'intention des pays en transition qui se tiendra dans le cadre de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale (25 septembre 1998)</li> </ul>	OCDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la consultation CEE-Eurostat- OCDE-Office central autrichien de statistique sur le programme de comparaisons européennes au sein du Groupe II (3-5 juin 1998)</li> <li>- Préparation de la Réunion d'experts CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation (11 et 12 février 1999)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office central autrichien de statistique, Eurostat, OCDE</li> <li>- OIT, Eurostat, Groupe d'Ottawa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> <li>- Rapport</li> </ul>
3.10 Statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du Séminaire CEE-Eurostat- FAO-OCDE sur les statistiques agricoles à l'intention des pays membres de la CEI (Saint-Petersbourg, 29 juin - 3 juillet 1998)</li> <li>- Préparation de la Réunion CEE-Eurostat-FAO-OCDE sur les statistiques alimentaires et agricoles (23-25 juin 1999)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles</li> <li>- Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> <li>- Rapport</li> </ul>

3.14	Registres des activités industrielles et commerciales	- Préparation de la Réunion CEE-Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales (juin 1999)	- Eurostat	- Rapport
4.4	Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques	- Préparation de la réunion de travail commune CEE-Eurostat	- Eurostat	- Rapport
4.5	Recensements de la population et de l'habitation	- Préparation de la réunion de travail commune CEE-Eurostat	- Eurostat	- Rapport
4.6	Statistiques de la santé	- Préparation de la réunion de travail (conjointement avec l'OMS/Bureau régional de l'Europe de l'OMS)	- OMS et Bureau régional de l'Europe de l'OMS	- Rapport
4.11	Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)	- Préparation des matrices annuelles sur les migrations - Préparation de la réunion de travail sur les projections (conjointement avec Eurostat)	- Eurostat, Division de statistique de l'ONU - Eurostat	- Matrices - Rapport
5.1	Notions, définitions et classifications sectorielles	- Organisation de la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement	- Eurostat	- Rapport
6.1	Coordination de la collecte internationale de données	- Collecte annuelle de données dans le domaine de l'énergie - Préparation de "Trends in Europe and North America" (l'Annuaire statistique de la CEE/ONU) - Elaboration du <u>Statistical Journal</u> de la CEE/ONU	- Eurostat, OCDE/AIE selon les besoins - Division de statistique de l'ONU	- Publication annuelle - Quatre livraisons du <u>Statistical Journal</u> par an
6.2	Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques	- Etablissement de tableaux et d'analyses statistiques selon les besoins - Collecte de données macro-économiques auprès des pays en transition - Gestion de la base de données relative aux statistiques macro-économiques pour les pays en transition	- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, CIE-STAT, autres organes subsidiaires principaux de la CEE - OCDE, OIT, FMI, ONUDI, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT	- Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence)  - Rapport d'activité (Bureau de la Conférence)

b) Juillet 1999 - juin 2000

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS LISTE DES PRIORITES POUR 1999/2000			
Elément de programme	Travaux de fond demandés au secrétariat de la CEE	Principales instances avec lesquelles une coordination est nécessaire	Produit pour la réunion plénière de 2000
1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de la présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique</li> <li>- Participation à divers groupes de travail intersecrétariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, institutions spécialisées, etc.</li> <li>- Organisations diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de présentation intégrée</li> </ul>
1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion plénière de la Conférence</li> <li>- Organisation du débat de fond</li> <li>- Organisation des réunions du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les organismes internationaux actifs dans la région</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel de la Conférence</li> <li>- Documents de travail</li> <li>- Rapports du Bureau; minutes des réunions</li> </ul>
1.3 Pays en transition dans la région de la CEE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte dûment tenu des besoins des pays en transition énoncés dans le programme de travail de la Conférence, fourniture d'aide et de conseils à ces pays par le Conseiller régional</li> <li>- Participation aux activités de coordination interinstitutions</li> <li>- Gestion, en qualité d'agent d'exécution, des projets régionaux financés par le PNUD ou le FNUAP pour l'élaboration de statistiques sociales et démographiques dans les pays en transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Banque mondiale, OIT, etc.</li> <li>- Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, FMI, Groupe de travail intersecrétariats sur la coordination, CEI</li> <li>- PNUD, Eurostat, Division de statistique de l'ONU, CEI-STAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> <li>- Rapport d'activité, selon que de besoin</li> </ul>
1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration et communication des documents pertinents de la Conférence à la Commission de statistique, à la Division de statistique de l'ONU et aux commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Division de statistique de l'ONU, commissions régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité, selon que de besoin</li> </ul>
2.1 Gestion de l'infrastructure informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'ISIS 2000</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>

2.2 Collecte et traitement des données statistiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'ouvrages méthodologiques et d'une publication sur l'édition des données statistiques</li> <li>- Organisation de la réunion de travail sur les métadonnées statistiques</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrages méthodologiques et publication</li> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> </ul>
2.3 Diffusion et échange de l'information statistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias</li> <li>- Participation à la mise au point d'EDISTAT (Conseil européen de normalisation de l'EDI - Groupe EEG6)</li> <li>- Organisation de la réunion de travail sur les métadonnées statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> <li>- Rapport d'activité</li> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> </ul>
2.6 Données géographiques et régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion de travail sur les SIG</li> <li>- Elaboration d'ouvrages méthodologiques sur l'application des SIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conclusions de la réunion de travail</li> <li>- Ouvrages méthodologiques</li> </ul>
3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion CEE-OIT sur les statistiques des prix à la consommation (3-5 novembre 1999)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OIT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
3.12 Statistiques de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion CEE-Eurostat- OCDE/AIE du Groupe de travail des statistiques de l'énergie (novembre 1999)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail intersecrétariats des statistiques de l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
3.14 Registres des activités industrielles et commerciales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion de travail CEE/Eurostat sur les unités statistiques utilisées dans les registres des activités industrielles et commerciales (juin 2000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion de travail (conjointement avec l'INSTRAW et la Division de statistique de l'ONU)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat et Division de statistique de l'ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
4.9 Statistiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réunion de travail (conjointement avec Eurostat et l'UNESCO)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UNESCO, Eurostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>
4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des matrices annuelles sur les migrations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat, Division de statistique de l'ONU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matrices</li> </ul>
5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la réunion de travail commune CEE/Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport</li> </ul>

<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données</p>	<p>Collecte annuelle de données dans le domaine de l'énergie</p> <p>Préparation de "Trends in Europe and North America" (l'Annuaire statistique de la CEE/ONU)</p> <p>Elaboration du <u>Statistical Journal</u> de la CEE/ONU</p>	<p>Eurostat, OCDE/AIE selon les besoins</p> <p>Division de statistique de l'ONU</p>	<p>Publication annuelle</p> <p>Quatre livraisons du <u>Statistical Journal</u> par an</p>
<p>6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>	<p>Etablissement de tableaux et d'analyses statistiques selon les besoins</p> <p>Collecte de données macro-économiques auprès des pays en transition</p> <p>Gestion de la base de données relative aux statistiques macro-économiques pour les pays en transition</p>	<p>Eurostat, OCDE, Division de statistique de l'ONU, CIE STAT, autres organes subsidiaires principaux de la CEE</p> <p>OCDE, OIT, FMI, ONUDI, Division de statistique de l'ONU, CEI STAT</p>	<p>Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence)</p> <p>Rapport d'activité (au Bureau de la Conférence)</p>



c) Projets en sommeil en 1998/99 et 1999/2000

Programme de travail de la Conférence des statisticiens européens Projets en sommeil en 1998/99 et 1999/2000	
2.4	Classifications statistiques
2.5	Recherche-développement statistique
2.7	Mise en valeur des ressources humaines
3.2	Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements
3.3	Commerce international des marchandises
3.4	Statistiques des transports
3.5	Commerce (secteur de la distribution)
3.6	Commerce international de services
3.7	Tourisme
3.8	Autres services marchands et services non marchands
3.11	Statistiques industrielles
3.13	Statistiques de la science et de la technique
4.1	Indicateurs et cadres sociaux
4.3	Enquêtes sociales polyvalentes
4.7	Statistiques sur la criminalité et la justice pénale
4.8	Statistiques sur l'éducation et la formation
4.10	Statistiques du travail
4.12	Statistiques des établissements humains et du logement
4.13	Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus
4.14	Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier
5.2	Comptabilité de l'environnement
5.3	Bases de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement

ANNEXE III

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS  
POUR 1998/99 et 1999/2000

1998/99\*

Elément de programme	Réunion	Dates de la réunion
2.1	ISIS'98 (Genève, Suisse)	27-29 mai 1998
3.9	Consultation commune CEE-Eurostat-OCDE-Office central autrichien de statistique sur le Programme de comparaisons européennes au sein du Groupe II (Vienne)	3-5 juin 1998
2.3	Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias (Cork, Irlande)	22-25 juin 1998
3.10	<b>Séminaire CEE-Eurostat-FAO-OCDE sur les statistiques agricoles, à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale (Saint-Pétersbourg)</b>	<b>29 juin - 3 juillet 1998</b>
5.1	Réunion de travail commune CEE-Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement (Wiesbaden, Allemagne)	14-17 septembre 1998
3.1	<b>Séances spéciales organisées par la CEE à l'intention des pays en transition dans le cadre de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale (Paris)</b>	<b>25 septembre 1998</b>
2.6	Réunion de travail sur les SIG (Ottawa, Canada)	5-7 octobre 1998
4.6	<b>Réunion de travail CEE-Bureau régional de l'Europe de l'OMS sur les statistiques de la santé (Rome)</b>	<b>14-16 octobre 1998</b>
1.2	Réunion du Bureau de la Conférence (Rome)	2-3 novembre 1998

---

\* Note : **Les réunions en caractères gras** sont celles dont la documentation est habituellement traduite et qui bénéficient généralement de l'interprétation en anglais, en français et en russe.

Elément de programme	Réunion	Dates de la réunion
4.5	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les recensements de la population et des habitations (Dublin)	9-11 novembre 1998
4.11	Réunion régionale sur la population organisée conjointement par la CEE (Groupe des activités relatives à la population) et le FNUAP (Budapest)	7-9 décembre 1998
4.11	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les projections démographiques (Italie)	18-21 janvier 1999
3.9	Réunion de travail CEE-OIT sur les statistiques des prix à la consommation	11 (après-midi) - 12 février 1999
1.2	Réunion du Bureau de la Conférence	février 1999
2.1	<b>Réunion sur la gestion de l'informatique statistique</b>	<b>15-17 février 1999</b>
4.11	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques	1er-3 mars 1999
2.1	Réunion de travail CEE-Eurostat sur la confidentialité en matière de statistique (Thessalonique, Grèce)	8-10 mars 1999
2.3	Réunion de travail sur la production de statistiques pour diffusion aux médias	17-19 mai 1999
2.2	Réunion de travail sur l'édition des données statistiques (Rome)	2-4 juin 1999
3.14	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales (Luxembourg)	début juin 1999
1.2	<b>47ème réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Neuchâtel, Suisse)</b>	<b>14-16 juin 1999</b>

1999/2000\*

Elément de programme	Réunion	Dates de la réunion
3.10	<b>Réunion CEE-Eurostat-FAO-OCDE sur les statistiques alimentaires et agricoles en Europe</b>	23-25 juin 1999
2.3	Réunion de travail sur les métadonnées statistiques	29 septembre - 1er octobre 1999
1.2	Réunion du Bureau de la Conférence	Automne 1999
3.12	<b>Réunion CEE-Eurostat-OCDE (AIE) sur les statistiques de l'énergie</b>	18-19 novembre 1999
5.1	Réunion de travail CEE-Eurostat sur des questions méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement (Jérusalem, Israël)	11-14 octobre 1999
3.9	<b>Réunion CEE-OIT sur les indices des prix à la consommation</b>	3-5 novembre 1999
4.9	Réunion de travail CEE-Eurostat-UNESCO sur les statistiques culturelles	15-17 novembre 1999
1.2	Réunion du Bureau de la Conférence	Printemps 2000
4.2	Réunion de travail CEE-INSTRAW sur les statistiques différenciées en fonction du sexe	22-24 mai 2000
2.1	<b>Séminaire sur les systèmes intégrés d'information statistique (ISIS 2000)</b>	29-31 mai 2000
3.14	Réunion de travail CEE-Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales	8-9 juin 2000
1.2	Quarante-huitième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens	12-14 juin 2000
2.6	Réunion de travail sur les SIG	16-18 février 2000

-----

---

\* Note : **Les réunions en caractères gras** sont celles dont la documentation est habituellement traduite et qui bénéficient généralement de l'interprétation en anglais, en français et en russe.